



COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE

Association « BIOTIMARRONS ! »
RNA : W333003264
SIRET : 824 087 654 00011

LUNDI 11 FEVRIER 2019

Les assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'association « BIOTIMARRONS ! » se sont tenues le lundi 11 février 2019 de 19h30 à 22h30 dans la salle de l'Espace René Lazare à Targon.

Présents : 45 adhérents - Représentés : 19 adhérents. Soit 64 adhérents présents ou représentés, le quorum est atteint (le quart des 172 adhérents : 44)

ORDRE DU JOUR (CHARGÉ !) :

AG Ordinaire :

- Bilans moral et financier de l'association pour l'exercice 2018 [CONSENTEMENT demandé]
- Budget prévisionnel 2019 [CONSENTEMENT demandé]
- Retours du sondage exposants et utilisateurs des RDVBio et du GASP
- RDVBio : charte-règlement du marché pour les exposants [CONSENTEMENT demandé]
- Proposition de modification du Règlement Intérieur
 - Avenir du GASP : mise en place de la participation bénévole des adhérents aux activités de l'association (installation, préparation, distribution, permanences...) Suppression des notions de membres actifs et sympathisants [CONSENTEMENT demandé]
 - Modification de l'article 2.4 (Majorité) quorum pour la tenue des Assemblées Générales : [CONSENTEMENT demandé]
- Place Publique/Katanton :
 - Informations sur l'avancement du Projet Alimentaire Territorial (PAT) initié par le Pôle d'Equilibre Territorial du Cœur Entre 2 Mers (PETR). Biotimarrons est représenté au Comité de Pilotage de ce PAT.
 - Informations sur l'avancée du groupe « Mise en place d'une plateforme de distribution » issu du forum ouvert de Loupiac organisé par les Antennes de Développement de l'Agriculture Rurale (ADAR) des 2 rives (Langon-Cadillac-Créon). Biotimarrons est représentée dans ce groupe.
- Don à une association locale [CONSENTEMENT demandé]
- Point sur les commissions et inscriptions
- Élection des membres du Collectif d'administration (de façon statutaire, 4 postes sont à pourvoir sur les 7 qui composent le CA).
- Divers

AG Extraordinaire :

- Proposition de modification des statuts :
 - Suppression dans les statuts de la notion de « *membres actifs ou sympathisants* » et mise à jour concernant les membres fondateurs.
 - Place Publique/ réseau Katanton : Ajout d'un objet (Art.3) "*participer à l'autonomie énergétique du territoire par la sensibilisation et l'aide au développement de projets producteurs d'énergies renouvelables qui favorisent une économie non extractive (retombées financières locales)*" [CONSENTEMENT demandé]
- Verre de l'amitié

BILAN MORAL 2018

- Pour plus de lisibilité, seuls les commentaires de ce bilan moral sont notés ici. Le document présenté en AG est visible ici : [Bilan moral et financier 2018](#)

ADHERENTS :

173 adhérents dont 49 exposants. La majorité des citoyens présents sur les rendez-vous bio et actifs dans le GASP résident à peu près dans la même zone géographique que l'an passé : autour de Targon, Créon, Sadirac, Moulon avec quelques extensions un peu plus loin en Gironde.

RENDEZ-VOUS BIO

35 adhérents ont travaillé bénévolement sur les marchés. Merci à eux ! Sur le marché de décembre, 52 communes étaient représentées a minima. Nous nous en sommes étonnés !

GASP

120 adhérents actifs (25 de plus que l'an passé). 1387 commandes, plus de 36000 € de CA, plus de 11 tonnes de produits, 225 références dans l'application Cagette. Cela devient énorme et impose une gestion logistique très importante. Les postes les plus importants sont les agrumes, les pommes, les kiwis, l'huile d'olive...

8 adhérents référents sur 4 lieux différents prennent en charge les contacts producteurs, mettent sur cagette, préparent les commandes et assurent les distributions.

4 exposants des marchés ont vu leurs produits proposés au GASP.

Aujourd'hui, avec ces chiffres, il nous faut un local impérativement.

PLACE PUBLIQUE

Les membres de cette commission se sont impliqués dans le réseau Katanton (réseau d'associations environnementales et citoyennes). Ce réseau est informel et à « géométrie variable », les associations qui le composent peuvent en effet varier en fonction des projets dudit réseau. Son périmètre de travail n'est pas défini et peut donc s'étendre au-delà de la seule CDC Rurales de l'E2M. Ses interventions et réflexions se veulent constructives afin de faire avancer les consciences dans le domaine des thématiques travaillées. Le réseau souhaite participer activement à la co-construction et la mise en œuvre des projets initiés par les collectivités sur l'autonomie en général (alimentaire, énergétique, mobilité...)

Cette année, le réseau a travaillé sur les cantines scolaires (pourquoi et comment agir). Deux questionnaires ont été diffusés auprès des communes et des écoles de la CDC rurales E2M, diffusion d'un film, puis animation d'un débat avec des professionnels de la diététique, de la cuisine, des mairies, l'ex-députée porteuse de la première loi visant à instituer une part de bio dans la restauration collective, un vétérinaire ...

Deux constats : peu de mairies et d'écoles ont répondu au questionnaire et peu de personnes présentes sur le débat et au travail collaboratif qui a suivi. [Compte-rendu](#)

Autre projet en cours sur le territoire : un PAT (Projet Alimentaire Territorial) animé par le pôle d'équilibre territorial et rural du cœur Entre deux mers. Deux membres de Katanton (ADEEM et Biotimarrons) ont intégré le comité de pilotage de ce PAT. Le diagnostic de ce PAT est achevé : il est nécessaire pour accroître la résilience du territoire en matière alimentaire de relocaliser l'alimentation et de diversifier la production, si possible en bio et de qualité. 46 % de la surface totale du territoire est dédiée à l'agriculture. Sur cette surface, 66 % de vignes, mais seulement 1 % de maraichage. 21 jours d'autonomie sur le territoire mais comme beaucoup de produits partent sur la Métropole bordelaise, il convient de minimiser ce pourcentage. Le PETR priorise 2 axes : le foncier agricole (protection des terres agricoles sur les documents d'urbanismes, identification de parcelles libres et qualification de ces ressources) et

restauration collective (aide auprès des collectivités afin de développer la restauration bio et locale.) [voir PAT-PETR et Ambition 2030](#)

Suite au forum ouvert organisé à Loupiac par les ADAR des 2 Rives (Chambre d'Agriculture 33) « Bien vivre, consommer et produire localement », trois groupes de travail se sont formés (Groupe 1: espaces de dialogue entre acteurs de l'alimentation / vis ma vie d'agriculteur / Education alimentaire -Groupe 2: foncier / évaluation réelle de l'agriculture dans les CDC / installation d'agriculteurs - Groupe 3 : approvisionnement local de la restauration collective/ base de données des producteurs/ contrat gagnant- gagnant entre producteurs et collectivités). Nous participons également aux travaux du groupe 3 centrés sur la création d'une plateforme de stockage et d'approvisionnement pour la restauration collective.

Dernière participation : travail sur la création d'une structure coopérative citoyenne dédiée au développement des énergies renouvelables avec retombées financières locales.

COMMISSIONS

Les commissions GASP, RDVBio ont fonctionné toute l'année : peu de réunions mais beaucoup d'échanges par mail. La commission Musique composée de 2 membres a permis de dégager le CA de ce travail, c'est une aide précieuse. Il serait nécessaire qu'une commission « Associations » voit le jour pour prendre en charge la recherche d'associations travaillant sur les mêmes thématiques et la planification de leur venue sur le marché. La commission « Communication » n'a pas rencontré de succès et Sylvain alimente seul la page Facebook, le site et diffuse les informations sur les marchés auprès des collectivités et média (Il est à noter que le correspondant local de Sud-Ouest a publié une information avant chaque marché bio)

AIDES AUX INSTALLATIONS

Aides aux installations : on aide comme on peut nos producteurs locaux (plantations, aide au montage de serre...). Ces chantiers participatifs se font à leur demande (souvent par mail).

Le bilan moral est soumis à l'approbation des membres de l'AG qui le votent à l'unanimité.

BILAN FINANCIER

- Pour plus de lisibilité, seuls les commentaires de ce bilan financier sont notés ici. Le document présenté en AG est visible ici : [Bilan moral et financier 2018](#)

Charges : 32000 € d'achats environ cela comprend le GASP et les achats pour la buvette des marchés. On a acheté cette année une machine à café broyeur-expresso et un distributeur de vin chaud. Les charges prennent en compte également les repas des musiciens ainsi que leur rétribution, la location de l'espace public auprès de la mairie, les frais de conférence du mois de juin 2018 pour place publique, frais de déplacement pour ceux qui vont chercher les produits du GASP, les frais d'impression des flyers, frais bancaires et postaux, diverses adhésions (La Miel, Cabane à Projets), la SACEM.

Total : 35 871,01 €

Recettes : placements des marchés, ventes de marchandises (buvette et GASP), subvention de la mairie, remboursement par la CDC Rurales E2M des frais de la conférence de juin, adhésions.

Total : 37679,10 €

Excédent : 1808,09 € ; Variation de stock (augmentation ou diminution de la valeur du stock par rapport à l'exercice passé): 228,68 € ; Bilan comptable au 31/12/18 : 4455,26 € en banque

Compta analytique :

Les rdv bio dégagent 112 € de bénéfice mais seraient déficitaires sans la subvention de la mairie (800€) qui est en totalité dédiée à ce poste.

Le GASP dégage également un excédent grâce à des remises inattendues non répercutées sur les tarifs.

Le bilan financier est soumis à l'approbation des membres de l'AG qui le votent à l'unanimité.

Le CA de Biotimarrons propose à l'AG de voter un don exceptionnel à l'Association ASSFALTE (Association pour la Sauvegarde et la Salubrité de Faleyras, Targon et environs). Cette association œuvre en particulier en faveur de la conservation du foncier agricole et des agriculteurs. Elle va engager un appel à la décision du tribunal administratif de Bordeaux dans le jugement l'opposant à la commune de Bellebat (déclassement d'une ZA en ZU dans le cadre du projet de ZAE au lieu-dit Barailot).

Cette proposition est soumise à l'approbation des membres de l'AG qui la votent à l'unanimité.

BUDGET PREVISIONNEL 2019 :

Achats : 33000 €, fluides (eau, électricité) : 400 €, achat de matériel (rayonnage, frigo) : 700 € et diverses fournitures, musiciens, location d'un local (5100€), assurances, et autres frais habituels, don à une association locale de 300 €
TOTAL : 51 850€

Ventes : vente GASP et marchés, subvention mairie, adhésions, divers, valorisation du travail bénévole.
total : 51 860€

MISE EN PLACE DE LA PARTICIPATION BENEVOLE DES ADHERENTS

L'accroissement du GASP pose deux problèmes : celui du nécessaire local pour stocker, conditionner et distribuer les produits et celui de la main d'œuvre pour réaliser ces opérations. Ces deux problématiques sont en fait liées : il sera difficile de stocker, conditionner et distribuer sans local, et un local sans la main d'œuvre nécessaire ne sera pas beaucoup d'utilité.

Le CA a, en conscience, passé en revue les différentes possibilités et deux options se sont dégagées : soit limiter le nombre d'adhérents, soit demander un engagement à une participation bénévole des adhérents aux activités de l'association. C'est cette dernière option qui a été retenue.

Le CA est à la recherche d'un local et invite les membres à en faire de même. Le local recherché sera de plain-pied, sur une surface de 35 à 50m² avec eau, électricité et toilettes. Il devra être accessible aux livraisons et permettre facilement de stocker des palettes.

En ce qui concerne la participation, le CA propose une adhésion annuelle de 10€ + 5h de participation bénévole ou + 50€ si l'adhérent ne peut effectuer la participation demandée (éloignement, impossibilité matérielle ou temporaire...).

Cette dernière proposition de substitution financière au bénévolat est jugée « punitive » par une partie des membres présents. Après discussions sur les différentes possibilités, les membres présents s'accordent sur une adhésion fixe annuelle de 10€ à laquelle s'ajoute un engagement à effectuer 5 heures de bénévolat minimum dans les activités de l'association. Les adhésions de soutien seront à 10 €, excluant une participation au GASP. Les adhésions des exposants seront également de 10€ mais incluront le service du GASP. Excepté pour les exposants, ces tarifs seront réduits de moitié (5€ et 2h de participation) dès le 1^{er} octobre de l'année et valables jusqu'à la prochaine AG.

Cette année 2019 sera une année de transition et la participation des adhérents se fera sur la confiance mutuelle. Ce fonctionnement sera réévalué à la prochaine AG.

Le budget prévisionnel présenté incluant la proposition initiale (+50€) pour financer un éventuel loyer d'un futur local, il est décidé qu'une marge basée sur le loyer annuel à dégager serait appliquée le cas échéant sur les produits proposés au GASP.

Il est demandé de réaliser un planning des tâches (description des tâches à faire pour que chacun puisse se positionner) avec un tableau à l'année ou a minima au mois.

Le budget prévisionnel est soumis à l'approbation des membres de l'AG qui le votent à l'unanimité.

- Suite à la décision précédente : mise en place de la participation bénévole des adhérents aux activités de l'association (installation, préparation, distribution, permanences...), quota horaire annuel minimum de 5h de participation en sus de l'adhésion :
 - Les notions de membres actifs et sympathisants sont supprimés du règlement intérieur
 - L'article 4 est modifié comme suit :
 - **Article 4 – Adhésions**

L'adhésion à l'Association « BIOTIMARRONS ! » est annuelle. Elle court du premier janvier jusqu'à la date de l'Assemblée Générale de l'exercice suivant. L'adhésion est familiale.

Pour une adhésion annuelle : **10€**

Pour une adhésion demi-tarif entre le 1er octobre et le la date de l'AG ordinaire du nouvel exercice. : **5€**

L'adhésion seule n'ouvre pas droit aux services du GASP (Groupement d'achats Solidaires et Participatif)

Pour bénéficier de ce service, l'adhérent doit s'engager à effectuer **cinq heures au minimum (ou deux heures pour un demi-tarif) de participation bénévole aux activités de l'association.**

L'adhésion pour les exposants des Rendez-Vous Bio est fixée à 10€, elle ouvre droit aux services du GASP.

 - Les membres de l'association autorisent les membres du CA à majorer les prix du GASP en cours d'année par une marge sur le prix d'achat indexée sur le loyer d'un éventuel local.
-
- Afin de rendre le quorum des assemblées générales ordinaire et extraordinaire plus réaliste, il est proposé de modifier l'article 2.4 (Majorité) : *« L'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire est valablement constituée lorsque le nombre des voix des adhérents présents ou représentés est supérieur ~~au quart~~ à la moitié des membres de l'Association. Lorsque cette condition n'est pas remplie, l'AG ordinaire ou extraordinaire se tient néanmoins s'il y a 20 % minimum des adhérents présents ou représentés et s'il y a unanimité des présents pour la tenir sinon une seconde assemblée doit être tenue. La deuxième assemblée délibère valablement quel que soit le nombre de voix des membres présents ou représentés, mais seulement sur les questions portées à l'ordre du jour de la première. Les décisions des Assemblées Générales sont prises à la majorité des voix. Les statuts sont modifiés suivant décision prise par l'Assemblée Générale convoquée extraordinairement ~~statuant à la majorité de tous les adhérents représentant en nombre les deux tiers (2/3) des adhérents.~~ »*

Abstention : 1. Pour : 63. Ces modifications sont approuvées à l'unanimité des adhérents présents et représentés.

SONDAGES EXPOSANTS ET UTILISATEURS

Utilisateurs : 44 réponses. Marché préféré : juin, décembre.

Exposants : 11 réponses. Meilleur marché : juin et décembre. Mauvais mois : aout, octobre

Ambiance du marché : satisfaction totale.

Communication au sein de l'asso : 1 seule réponse : non satisfaisant.

Horaires : ok mais pour les exposants on pourrait faire 10h-13h

Pour les prix : c'est un peu cher

Suggestions diverses : plus d'exposants réguliers, plus de communication, plus de produits frais pour les repas, plus de légumes et de fruits.

Nouveaux produits pour le GASP : savons au lait d'ânesse, du textile, des équipements, fruits d'été, nourriture pour animaux domestiques, pain, chocolat, produits lacto-fermentés, fromages locaux, plus de variété de volaille bio.

Produits inopportuns : fruits exotiques (trop loin ?). Ces produits ont été choisis par la commission GASP car ils viennent d'Espagne et ont donc un bilan carbone inférieur à ceux proposés dans les magasins bio (provenance Amérique du Sud, Afrique, Antilles). D'autre part ils ont reçu l'adhésion d'une soixantaine de commandes.

Satisfaction des prix et des produits en général.

Demande sur une fréquence hebdomadaire du GASP (on part là sur une idée d'épicerie)

Lieux de distribution : demande pour avoir des retraits plus proches des habitations. On pourrait proposer des lieux satellites avec un lieu central de réception des livraisons pour dispatcher ensuite. Mais cela impliquerait la prise en charge de ces lieux de distribution-satellites par un groupe local.

[Voir le compte-rendu du sondage détaillé](#)

CHARTRE POUR LES EXPOSANTS DU MARCHÉ

Nous avons préparé une charte plus détaillée cette année avec les missions, le type d'exposants, labellisés ou à titre exceptionnel avec preuves de traçabilité, les modes d'annulation, le type de stands et d'emplacements, les prix des stands, les affichages sur les stands, le recyclage des produits et les déchets et le nettoyage, les horaires, les assurances, le respect du matériel.

[Voir charte des Rendez-vous Bio de Targon](#)

Cette charte est soumise à l'approbation des membres de l'AG qui la votent à l'unanimité. Elle sera signée par les exposants lors de l'inscription.

ELECTIONS DU COLLECTIF D'ADMINISTRATION

Les statuts de « BIOTIMARRONS ! » distinguent des postes permanents pour les fondateurs de l'association et des postes renouvelables annuellement pour un total de 7 administrateurs.

4 postes sont à pourvoir ou à renouveler.

Seule **Christine SCHNELL** a fait acte de candidature

Après sollicitation des membres présents, **Julie CHASSAT**, **Jacquotte SENDIN** et **Sylvain DEFAUX** se portent candidats.

Ces quatre membres sont élus à l'unanimité des adhérents présents et représentés pour une année. Ils composeront donc les 7 membres du CA avec **Chantal PASCALIN**, **Dominique SCHNELL** et **Patrick LAGUIONIE**.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre proposition n'étant formulée, l'assemblée générale ordinaire est close

AG EXTRAORDINAIRE

- Proposition de modification des statuts :
 - Suppression dans les statuts de la notion de « *membres actifs ou sympathisants* » et mise à jour concernant les membres fondateurs.
« **Article 5 – Membres** : « **L'association se compose** :
 - des **quatre (4) membres fondateurs** : ils sont membres permanents de droit du collectif d'administration.
 - des autres adhérents **membres actifs** qui s'engagent à élaborer et organiser tout ou partie des événements visant à atteindre les buts de l'association.
 - ~~de **membres sympathisants** : sont considérés comme tels ceux qui adhèrent aux présents statuts, mais ne souhaitent pas s'engager directement dans le fonctionnement de l'association.~~

Chacun, quel que soit son statut au sein de l'association dispose du droit de vote en assemblée générale et s'acquitte d'une cotisation annuelle. »

« Article 8 – Collectif d'administration

L'association est administrée par un collectif. Ce collectif est composé d'un maximum de sept (7) membres. Les ~~quatre (4)~~ membres fondateurs sont membres de droit de ce collectif. »

[CONSENTEMENT demandé]

- Place Publique/ réseau Katanton : Afin d'intégrer la dimension transition énergétique dans laquelle les membres de la commission Place Publique sont engagés au sein de Katanton, il est proposé de rajouter un nouvel objet : (Art.3) "*participer à l'autonomie énergétique du territoire par la sensibilisation et l'aide au développement de projets producteurs d'énergies renouvelables qui favorisent une économie non extractive (retombées financières locales)*"

Ces modifications statutaires sont approuvées à l'unanimité des adhérents présents et représentés. Cette dernière décision clos l'assemblée générale extraordinaire. Après deux assemblées générales denses, les adhérents se retrouvent autour d'un verre de l'amitié.

Les textes régissant notre association, modifiés par ces assemblées générales sont disponibles ici :

- [Statuts révisés 2019](#) (ils feront l'objet d'une publication de modification au JO
- [Règlement Intérieur révisé 2019](#)

Pour « BIOTIMARRONS ! »

Claire et Patrick